

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

021-451638902-20240328-DEL_2024_004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 04/04/2024

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier
Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du jeudi 28 mars 2024

Président : Monsieur Rémi DETANG
Secrétaire de séance : Madame Céline TONOT

Convocation envoyée le 21/03/2024

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15
Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 6
Nombre de procuration : 4

SCRUTIN :
POUR : 10

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres Présents :

M. Nicolas BOURNY
M. Rémi DETANG
M. Jean-François DODET
M. Dominique GRIMPRET
Mme Danielle JUBAN
Mme Céline TONOT

Membres Absents :

M. Philippe BELLEVILLE (pouvoir à M. Jean-François DODET)
M. Patrick CHAUPUIS
M. Thierry FALCONNET
M. Jean-Claude GIRARD

Mme Dominique MARTIN-GENDRE (pouvoir à Mme Danielle Juban)
Mme Lydie PFANDER-MENY
M. Pierre PRIBETICH (pouvoir à Mme Céline Tonot)
M. François REBSAMEN (pouvoir à M. Rémi Détang)
M. Guillaume RUET

OBJET : **AFFAIRES FONCIERES**
Chenôve – 75 avenue Roland Carraz – Acquisition d'une propriété

Il est rappelé que l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or a déjà procédé, à la demande de Dijon métropole, à la maîtrise foncière et au portage de plusieurs propriétés comprises dans différents secteurs de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Entrée

Sud », cette opération ayant été déclarée d'intérêt métropolitain par délibération du Conseil métropolitain du 30 juin 2021.

Il est proposé de poursuivre la maîtrise foncière et d'acquérir une nouvelle propriété située avenue Roland Carraz à Chenôve, au titre du volet thématique « Acquisitions en attente d'affectation ».

Conformément à l'accord amiable intervenu avec les propriétaires, il est ainsi proposé l'acquisition de la propriété située 75 avenue Roland Carraz, cadastrée section AM n°102, moyennant le montant total de 422 000 € conforme à l'évaluation du Domaine. Il est précisé que cette acquisition porte d'une part sur les murs commerciaux à usage de restaurant appartenant à la SCI « Kaiser » pour le montant de 194 500 € et d'autre part sur le fonds de commerce et l'indemnité de résiliation du bail commercial correspondante appartenant à la SARL « Kaiser Frères » pour le montant de 227 500 €.

Il est également proposé de consentir aux propriétaires un différé de jouissance à titre gratuit et à titre strictement personnel, jusqu'au 15 mai 2024, tout retard dans la libération du bien donnant lieu au versement d'une astreinte journalière de 150 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **d'acquérir** la propriété bâtie à usage de restaurant située 75 avenue Roland Carraz à Chenôve, cadastrée section AM n°102 de 148 m², au titre du volet thématique « Acquisitions en attente d'affectation » ;
- **de dire** que cette acquisition sera traitée par acte notarié et interviendra moyennant le montant total de 422 000 €, à savoir 194 500 € concernant les murs commerciaux appartenant à la SCI « Kaiser » et 227 500 € concernant le fonds de commerce et l'indemnité de résiliation du bail commercial correspondante appartenant à la SCI « Kaiser Frères » ;
- **d'autoriser** les propriétaires à conserver la jouissance de ce bien jusqu'au 15 mai 2024, à titre gratuit et à titre strictement personnel, tout retard dans la libération du bien donnant lieu au versement d'une astreinte journalière de 150 € ;
- **d'autoriser** le Président et la Directrice à signer, au nom de l'EPFL, tous actes à intervenir en vue de la régularisation de ce dossier et la Directrice à signer l'acte de vente.

Signature numérique le 02/04/2024
de Céline TONOT
Secrétaire de séance



Signature numérique le 02/04/2024
de Rémi DETANG
Président de l'EPFL

